Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215601964-20260326-202603202-DE

☐ 30/03/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHEFORT–EN-TERRE

Le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 20/03/2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie le **jeudi 26 mars 2026,** à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Stéphane COMBEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

Présents : Stéphane COMBEAU – Guy CADORET – Pascale AGUESSE – Vincent AUDUREAU – Bénédicte DOUAUD-LAMBERT – Frédéric AGUESSE – Geneviève LE VISAGE – Marc André FONTAINE Yannick JOLIVET – Laëtitia DRUGEON – Solenne TRELOHAN – Thierry LIMON DUPARCMEUR – Catherine SOULA – Mathilde SZALECKI

Absente et pouvoir :
Olivia HAMEL, absente excusée, qui a donné pouvoir à Pascale AGUESSE

Secrétaire : Frédéric AGUESSE a été désigné secrétaire de séance.

N°2026-03-2-02 – FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

VU l'article L.2123-20-1 du CGCT prévoyant notamment que « lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération »,
VU les articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT relatifs aux montant des indemnités des maires et adjoints selon la population de la commune,
VU la note d'information du 09/02/2026 relative à l'application des nouvelles dispositions concernant les indemnités de fonction des élus locaux issues de la loi n°2025-1249 du 22/12/2025 portant création d'un statut de l'élu local,
VU la délibération n°2026-03-1-03A du 20/03/2026 fixant le nombre d'adjoints à quatre,
VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints du 20/03/2026,
VU les arrêtés de délégation de fonctions aux quatre adjoints du 23/03/2026,
CONSIDERANT que pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal (en pourcentage de l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique) est de 11,77% soit une indemnité brute mensuelle de 483,81 €,

M. le Maire propose de fixer le montant des indemnités de fonction des quatre adjoints, étant précisé que l'enveloppe maximale est égale à l'indemnité maximale du Maire de 44,3% de l'indice brut 1027 pour une commune de 500 à 999 habitants soit une indemnité brute mensuelle de 1 820,96 €, plus le montant des indemnités du nombre maximal d'adjoint multiplié par le taux maximal soit 4 x 11,77% soit 1 935,24 € soit une enveloppe indemnitaire globale de 3 756,20 €.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement
Il propose en outre une revalorisation automatique de ces indemnités en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215601964-20260326-202603202-DE

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les indemnités des Adjoints ainsi qu'il suit :**

Maire	Indemnité en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique	
Maire	44,3	Pas de délibération
Adjoints	Indemnité en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique	Vote
1er adjoint	11,77	11,77
2ème adjointe	11,77	11,77
3ème adjoint	11,77	11,77
4ème adjointe	11,77	11,77

Il décide en outre la revalorisation automatique de ces indemnités en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.

Pour extrait conforme certifié à l'original
Au registre sont les signatures
Rochefort-en-Terre, le 30/03/2026
Le Maire,
Stéphane COMBEAU

Le Secrétaire de séance,
Frédéric AGUESSE